

Avignon, septembre 2020

«TYPE_ALLOCATAIRE_ALLOCATIONS_FAMILIALES»
«PRENOM_RESPONSABLE_DOSSIER»
«NOM_RESPONSABLE_DOSSIER»
«NUMERO_VOIE_DOSSIER»
«TYPE_VOIE_DOSSIER»
«NOM_VOIE_DOSSIER»
«COMPLEMENT_ADRESSE_DOSSIER»
«COMPLEMENT_IDENTIFICATION_ADRESSE_DOSSIER»
«CODE_POSTAL_DOSSIER»
«LOCALITE_ADRESSE_DOSSIER»

PRESTATIONS

Votre n° allocataire : «**MATRICULE**»

«TYPE_ALLOCATAIRE_ALLOCATIONS_FAMILIALES»,

Vous nous avez signalé une séparation. Cette nouvelle situation amène peut-être des questions :

- Quels sont mes droits à la Caf ?
- Quelles démarches effectuer auprès du tribunal, de la banque, des impôts, du propriétaire de mon logement... et dans quels délais ?
- Comment obtenir une pension alimentaire pour mes enfants ?
- La médiation familiale, qu'est-ce que c'est ?
- C'est difficile avec mes enfants, mon conjoint, avec qui en parler ?

Nous vous proposons de participer à une séance d'information gratuite, afin de rencontrer des personnes compétentes (juristes, travailleurs sociaux, médiateurs familiaux...) qui vous apporteront des réponses.

Vous pouvez, bien entendu, venir avec votre ex-conjoint(e).

Dans le contexte de crise sanitaire, conformément au protocole national, le port du masque sera obligatoire durant la séance et les règles de distanciation seront respectées.

Pour plus d'information, reportez-vous au verso de ce courrier.

Veuillez agréer, «TYPE_ALLOCATAIRE_ALLOCATIONS_FAMILIALES», l'expression de nos salutations distinguées.

Votre Caisse d'Allocations Familiales,

SEPARATION

Des réponses à mes questions

**Une séparation entraîne des changements et des questions
La Caf propose de vous accompagner**

- ◆ **Sur internet, les premières réponses à vos questions sur les droits**
 - **www.caf.fr**
Me renseigner sur mes droits et prestations ?
 - **www.pension-alimentaire.caf.fr**
 - L'essentiel sur le divorce et la séparation.
 - Quelles sont les premières démarches administratives à effectuer ?
 - Qui peut m'aider dans toutes les démarches et dans ma nouvelle organisation familiale ?
 - Mes aides de la Caf vont-elles changer ?
 - Autorité parentale, intérêt de l'enfant, contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.
 - Informations diverses.
- ◆ **Une séance d'information vous est proposée pour répondre à vos questions, animée par des professionnels (juriste, médiateur familial, travailleur social) :**

| | |
|---|--|
| Jeudi 17 septembre 2020 de 14h à 16h à VAISON LA ROMAINE | Communauté de communes Vaison-Ventoux 375 avenue Gabriel Péri |
| Mardi 24 novembre 2020 de 9h30 à 11h30 à AVIGNON | CIDFF Immeuble Le Vinci - 2 place A. Farnese |

**Le nombre de participants est limité à 12 personnes
en raison du contexte sanitaire.**

Inscription par mail obligatoire :

inscription-infoseparation.cafavignon@caf.cnafmail.fr

Les partenaires



Association
**RESONANCES-
MEDIATIONS**

